

Questions orales

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Merci monsieur l'Orateur. Je suis reconnaissant à l'honorable représentant d'avoir posé cette question car, comme il le sait peut-être, il fera partie du comité. Le comité chargé d'étudier les pensions a reçu un mandat suffisant pour examiner les régimes de pension publics et privés. Par conséquent, les députés faisant partie de ce comité pourront faire des recommandations que j'examinerai volontiers. Je serais heureux que le député présente cette proposition au comité.

* * *

LE CONSEIL DU TRÉSOR**L'ÉTUDE CONCERNANT LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU**

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Il y a plus d'une semaine, j'ai posé une question au ministre concernant l'étude entreprise par son ministère au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Étant donné que je comprends fort bien que les ministres ne sont pas toujours au courant de tout ce qu'entreprend leur ministère et comme je sais que l'étude en question a été entreprise avant sa nomination, je voudrais demander au ministre si ce rapport est maintenant terminé ou si lui-même et ses collègues l'étudient encore et j'aimerais enfin savoir quand le rapport sera rendu public.

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question du député je tiens à rappeler que celle qu'il m'a en fait posée l'autre fois ainsi que vous vous en souviendrez sans doute était la suivante: procédons-nous actuellement à une étude concernant le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, et ma réponse fut alors négative et elle l'est encore aujourd'hui.

● (1430)

Je pense que le député fait allusion à l'étude interministérielle terminée en janvier dernier. Depuis que le député a soulevé la question, j'ai eu l'occasion d'examiner cette étude. Le député a signalé qu'il souhaitait qu'elle soit déposée. Le Conseil du Trésor dirigeait à l'époque l'étude en cours, mais il n'était pas le seul participant. Nous demandons donc actuellement aux autres participants s'ils consentent à ce que l'étude soit déposée à la Chambre.

M. Lumley: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse également au président du Conseil du Trésor. Comme le ministre des Transports a déclaré récemment que des modifications seraient apportées au taux du Pas du Nid-de-Corbeau...

Une voix: Non, non.

M. Lumley: ... le président du Conseil du Trésor peut-il dire à la Chambre quelles précautions sont prises pour protéger l'intérêt des agriculteurs? Voudrait-il également nous dire s'il croit ou non que le taux du Pas du Nid-de-Corbeau est préjudiciable au transport efficace des céréales dans l'Ouest?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, il est regrettable que le député veuille donner une impression entièrement fautive. Chose certaine, aucune décision n'a été prise au sujet du taux

[M. LeBlanc.]

du Pas du Nid-de-Corbeau. Bien entendu, puisqu'aucune décision n'a été prise, la question du député est sans objet pour le moment.

* * *

LES TRANSPORTS**LE MAINTIEN DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU**

M. Robert Bockstael (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports, je m'adresserai au ministre d'État (Transports). Le ministre des Transports aurait dit que le niveau du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau devrait être maintenu et le député qui vient de parler a dit qu'aucune étude n'était entreprise à ce sujet. Le nouveau coordonnateur des Transports a-t-il pour mandat de faire des recommandations au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, soit qu'il devrait être abandonné ou au contraire, qu'il devrait être reconduit et étendu au transport du bœuf et du bétail?

L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)): Monsieur l'Orateur, la réponse à la dernière partie de la question du député est non. Quant à la réponse à la première partie de sa question, elle est affirmative puisque le ministre des Transports a l'intention de maintenir au niveau actuel le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau pour les céréaliculteurs.

* * *

LE DROIT À LA VIE PRIVÉE**L'INSCRIPTION DU NOM DE PARTICULIERS SUR DES LISTES DE DIFFUSION**

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État (Conseil du Trésor) à qui j'en ai donné avis. Elle a trait à sa responsabilité, comme ministre en matière de législation protégeant la vie privée. Comme les consommateurs s'inquiètent de plus en plus de ce que leurs noms puissent être inscrits, à la suite d'un simple achat ou d'une opération commerciale ordinaire, sur une liste de diffusion ensuite vendue à une compagnie qui sollicite directement par courrier, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'aucun ministère ou organisme gouvernemental au niveau fédéral ne participe à une telle activité?

L'hon. Perrin Beatty (ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu qu'elle poserait cette question très judicieuse. Autant que je sache, le gouvernement fédéral ne vend actuellement aucune liste de noms de particuliers. Il y a quelques années, les Postes dressaient des listes qui servaient d'annuaires dans les circonscriptions où des listes commerciales n'étaient pas disponibles. Mais cette pratique a été interrompue. Personnellement, je découragerais la vente, par le gouvernement fédéral, de listes de diffusion contenant des renseignements personnels.

Mlle Nicholson: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse. Songe-t-il à inclure, dans le projet de loi qu'il doit présenter sur la vie privée, des dispositions interdisant la vente de ces listes?